

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD147

présenté par

M. Gomès, M. Dunoyer, M. Guy Bricout, M. Demilly, Mme Sanquer et Mme Sage

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« , dont un représentant des départements et collectivités d'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir que le collège du conseil d'administration de l'AFB-ONCFS comprenant des représentants des comités de bassin et des collectivités territoriales et de leurs groupements devra comporter un représentant des outre-mer, comme cela est actuellement prévu pour le conseil d'administration de l'AFB.